

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1484

20 juillet 2010

SOMMAIRE

AC Technologies	71207	GE-CFE Luxembourg S.à r.l.	71227
ARVAL Luxembourg S.A.	71227	Generali Global Private Equity S.A. SICAR	
Ascot Management & Miramar le Parc		71231
S.C.A.	71187	H.C.T. Lux S.A.	71206
Bancroft Immobilier Investissements S.A.		HEDF-DBS S.à r.l.	71187
.....	71188	HEDF Spain S.à r.l.	71186
BC TNLGY S.A.	71205	Hokianga S.A.	71187
Beeri S.A.	71226	Hokianga S.A.	71187
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT		Hokianga S.A.	71187
(Part II) (Luxembourg) S.A.	71186	ImmoFinRe Capital Partners S.A.	71208
Brahman Holdings II (Lux) S.à r.l.	71226	Jaydisc S.à r.l.	71207
Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l.	71206	Lexin ER (Lux) II S.à r.l.	71230
Brahman Investments (Lux) S.à r.l.	71228	Manukau S.A.	71188
Breff S.A.	71228	McArthurGlen Michelbau Neumunster Si-	
Cannon Street Holdings S.à r.l.	71197	teco Sàrl	71186
Capsa S.A.	71229	MFR Naples S.à r.l.	71186
Captiva MIV S. à r.l.	71197	Moongate Holding S.A.	71188
Catering Enterprises International Holding		MSI Beta S.à r.l.	71230
Limited	71198	Navigalux Holding S.A.	71188
Company One of Luxembourg S.A.	71205	Office ERNEST T. FREYLINGER S.A.	71231
Controlinveste International	71228	Pharlyse S.A.	71207
Credit Suisse Issuer 1 Finance (Luxem-		Pizzaphone S.à r.l.	71188
bourg) S.à r.l.	71190	Quartz Finance S.A.	71229
Cudillero Holding S.A.	71197	Quincaillerie Finsterwald	71186
Danske Bank International S.A.	71206	Rocco S.à r.l.	71189
Deloitte S.A.	71230	Silcart S.A.	71189
DnP S.à r.l.	71207	Siltarc S.A.	71189
Dresdner Euro Money Management	71229	Sipar Immo S.A.	71189
Eclipse Aviation Southeastern Europe S.à		Tacomer Invest S.A.	71189
r.l.	71198	Tacomer Invest S.A.	71232
E.I.B. S.à r.l. (Electricité Industrielle et Bâ-		Tacomer Invest S.A.	71232
timents)	71230	Toppystar Food A.G.	71208
EP International S.A.	71206	Toppystar Food A.G.	71208
Fidelity International Real Estate Fund		Transair S.A.	71232
Company 18	71190	Trilantic Capital Partners IV (Europe) Fee-	
Fidelity International Real Estate Fund		der S.à r.l.	71232
Company 19	71198		

McArthurGlen Michelbau Neumunster Siteco Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.284.

—
- M. Luigi BATTUELLO a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour McArthurGlen Michelbau Neumunster Siteco S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064916/12.

(100080956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

MFR Naples S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.530.

—
- M. Luigi BATTUELLO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour MFR Naples S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064928/12.

(100080963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Quincaillerie Finsterwald, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 17, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 19.553.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010064959/10.

(100081070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (Part II) (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.575.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010069068/10.

(100081014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

HEDF Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.287.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2010069087/10.

(100080968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

HEDF-DBS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2010069088/10.

(100080972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Hokianga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 105.122.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010069092/10.

(100080898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Hokianga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 105.122.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010069093/10.

(100080900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Hokianga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 105.122.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010069094/10.

(100080902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Ascot Management & Miramar le Parc S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 134.825.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de monsieur Denis Van den Bulke, membre du conseil de surveillance de la Société, a été transférée au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010069246/14.

(100080940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Moongate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.034.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069151/10.

(100081011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Navigalux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.140.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069154/10.

(100081008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pizzaphone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4349 Esch-sur-Alzette, 23, rue Jos Wester.
R.C.S. Luxembourg B 62.628.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069176/10.

(100081039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Bancroft Immobilier Investissements S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.763.

EXTRAIT

Les adresses professionnelles de monsieur Denis Van den Bulke et madame Laurence Jacques, administrateurs B de la Société, ont été transférées au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069248/14.

(100080986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Manukau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 105.226.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010069140/10.

(100080920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Tacomer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 46.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.
Sabrina CHARNY
Mandataire

Référence de publication: 2010069207/12.

(100081065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Rocco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.260.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069183/10.

(100081015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Silcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel
Administrateur

Référence de publication: 2010069185/11.

(100081044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Siltarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel
Administrateur

Référence de publication: 2010069186/11.

(100081043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Sipar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.015.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069196/10.

(100081032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Credit Suisse Issuer 1 Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.897.

Par résolutions signées en date du 31 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Georges Zimer, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monet, L-2013 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 17 mai 2010.

Acceptation de la démission de Mario Meisch, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 17 mai 2010.

Nomination de Julian Cassar, avec adresse professionnelle au 1, Raffles Link, 03/04-01 South Lobby, 039393 Singapour, Singapour, en tant que gérant avec effet au 17 mai 2010 et pour une durée indéterminée.

Nomination de Sophie Mellinger, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010069473/25.

(100080556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 18, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.604.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, having a nominal share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.344 (the Sole Shareholder);

here represented by Me Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Fidelity International Real Estate Fund Company 18" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or

indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the meeting of the shareholders of the Company (the Shareholders Meeting), in accordance with article 15 of these articles of association (the Articles).

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the Shareholders Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the Shareholders Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholders Meeting, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the Shareholders Meeting fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the Board.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy.

A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. The annual Shareholders Meeting shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within four months after the close of the financial year.

Other Shareholders Meeting may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at Shareholders Meeting, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders Meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st June of each year and ends on 31 May of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 May, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

All the 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each have been subscribed by Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 May 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Claude Hellers, born on June 27, 1967 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Marc Wathelet, born on November 27, 1967 in Liège, Belgium and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- FIL (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 29.112;

2. the registered office of the Company is established at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;

3. PricewaterhouseCoopers is appointed as statutory auditor of the Company; and

4. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le premier juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourg ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.344 (l'Associé Unique);

ici représentée par Me Bertrand Gérardin, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelity International Real Estate Fund Company 18" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant/ conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 15.000 (quinze mille Euros) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés de la Société (l'Assemblée des Associés), conformément à l'article 15 des présents statuts (les Statuts).

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou par l'Assemblée des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts de la Société (les Statuts) en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée des Associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée des Associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, l'Assemblée des Associés annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg spécifié dans la convocation.

D'autres assemblées de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée des Associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'intégralité des 15.000 (quinze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune ont été souscrites par Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 15.000 (quinze mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mai 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.300,-.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - M. Claude Hellers, né le 27 juin 1967 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Marc Wathelet, né le 27 novembre 1967 à Liège, Belgique et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- FIL (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.112;

2. le siège social de la Société est établi à 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;

3. PricewaterhouseCoopers est nommée commissaire aux comptes de la Société; et

4. le terme du commissaire aux comptes mentionné ci-dessus prend fin à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. GÉRADIN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25045. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010071045/377.

(100084278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Cannon Street Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jeanette Hesser.

Référence de publication: 2010069460/10.

(100080979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Captiva MIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.998.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069461/11.

(100080949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Cudillero Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.471.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069468/10.

(100081036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Catering Enterprises International Holding Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.740.

Le bilan de la société arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010069469/13.

(100080965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Eclipse Aviation Southeastern Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 113.427.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069481/11.

(100081004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 19, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 153.605.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, having a nominal share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.344 (the Sole Shareholder);

here represented by Me Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Fidelity International Real Estate Fund Company 19" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the meeting of the shareholders of the Company (the Shareholders Meeting), in accordance with article 15 of these articles of association (the Articles).

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the Shareholders Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the Shareholders Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

Article 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholders Meeting, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the Shareholders Meeting fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the Board.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy.

A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. The annual Shareholders Meeting shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within four months after the close of the financial year.

Other Shareholders Meeting may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at Shareholders Meeting, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders Meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st June of each year and ends on 31 May of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 May, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

All the 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of 1 Euro (one Euro) each have been subscribed by Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 May 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Claude Hellers, born on June 27, 1967 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Marc Wathelet, born on November 27, 1967 in Liège, Belgium and whose professional address is at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- FIL (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 29.112.

2. the registered office of the Company is established at 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;

3. PricewaterhouseCoopers is appointed as statutory auditor of the Company; and

4. the term of office of the statutory auditor shall end at the close of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le premier juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Fidelity International Real Estate Fund Company 2, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourg ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.344 (l'Associé Unique);

ici représentée par Me Bertrand Gérardin, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Fidelity International Real Estate Fund Company 19" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant/ conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 15.000 (quinze mille Euros) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés de la Société (l'Assemblée des Associés), conformément à l'article 15 des présents statuts (les Statuts).

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou par l'Assemblée des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts de la Société (les Statuts) en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée des Associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du Conseil peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée des Associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice comptable, l'Assemblée des Associés annuelle se réunira au siège social de la Société ou en tout autre endroit à Luxembourg spécifié dans la convocation.

D'autres assemblées de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée des Associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'intégralité des 15.000 (quinze mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) chacune ont été souscrites par Fidelity International Real Estate Fund Company 2.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 15.000 (quinze mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mai 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.300,-.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - M. Claude Hellers, né le 27 juin 1967 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Marc Wathelet, né le 27 novembre 1967 à Liège, Belgique et ayant sa résidence professionnelle au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- FIL (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.112.

2. le siège social de la Société est établi à 2A, rue Albert Borschette / L-1246 Luxembourg;

3. PricewaterhouseCoopers est nommée commissaire aux comptes de la Société; et

4. le terme du commissaire aux comptes mentionné ci-dessus prend fin à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. GÉRADIN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25046. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010071046/377.

(100084375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

BC TNLGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 90.253.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010085271/15.

(100076089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Company One of Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 71.613.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010085273/15.

(100076088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

EPI S.A., EP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 130.232.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010085274/15.

(100076086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 14.101.

La liste des fondés de pouvoir (A) et (B) de la banque a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour le notaire TOM METZLER
Christophe HOELTGEN

Référence de publication: 2010085247/13.

(100075533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

H.C.T. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 10, Op der Sang, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 102.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 mai 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010085272/14.

(100075489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064793/11.

(100081023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pharlyse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 19.000.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010085278/15.

(100076076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.**AC Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 mai 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010085279/14.

(100075491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.**DnP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 79.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010064840/10.

(100081046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Jaydisc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.272.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 mai 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010085280/14.

(100075497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Toppystar Food A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 112.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 31 mai 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010085281/14.

(100075501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.**Toppystar Food A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 112.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 31 mai 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010085282/14.

(100075502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.**ImmoFinRe Capital Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.699.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventh day of the month of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem.

There appeared:

1) AAA Capital Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited company) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 in Luxembourg registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 74 571,

here represented by Mr Alexandre Cayphas, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 29 May 2010,

2) Sogrevi S.A., a limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Avenue du Général Dubois, 10, B-1380 Lasne, here represented by Mr Alexandre Cayphas, previously named, by virtue of a proxy, given on 1 June 2010,

3) Glausiusz Consulting Ltd, a private limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 923 Finchley Road, London NW11 7PE, registered with the UK trade register under number 7097942 here represented by Mr Alexandre Cayphas, previously named, by virtue of a proxy, given on 2 June 2010,

4) Gregory Winssinger Sprl, a private limited company (société personnelle à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Rue d'Ottignies, 37, B-1380 Lasne,

here represented by Mr Alexandre Cayphas, previously named, by virtue of a proxy, given on 3 June 2010.

The said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public company (société anonyme) which they declare organized among themselves and the relating articles of incorporation (the "Articles"), which shall be as follows:

A - Form, Registered office, Term, Object

Art. 1. Name and Form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued (or the sole owner, if there is only one owner of shares), a company in the form of a société anonyme under the name of "ImmoFinRe Capital Partners S.A." (the "Company") which shall be governed by the law dated August 10, 1915 relating to commercial companies (the "Company Act") and the present Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board").

2.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4 In the event that the Board of Directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. Provided that the Company requests and gets the necessary licenses, it may carry out all operations related to the activities of an economic adviser or of an investment adviser, in accordance with the provisions of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, under any form.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, convertible bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

B - Capital, Beneficiary Units

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at forty one thousand seven hundred and thirty five Euros (EUR 41,735.-) represented by twenty four (24) class Founders Shares, twenty thousand four hundred and seven (20,407) class A - I Shares and twenty one thousand three hundred and four (21'304) class B - I Shares (the shares issued by the Company being referred as the "Shares"), each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The authorised share capital of the Company is set at one million Euros (EUR 1,000,000.-) to be represented by one million (1'000'000) Shares of either class of Founders Shares and Tracking Shares (as defined in Article 14 below). The authorized share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of this constitutive instrument and can be renewed on one or more occasions by the general meeting deliberating in accordance with the requirements for amendments to the articles, for a period which, for each renewal, may not exceed five years.

5.3. The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board, may from time to time issue Tracking Shares as determined by the Board within the limits of the authorised share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. For the avoidance of doubt it is specified that the Board may issue Tracking Shares without having to respect any specific ratio. The General Meeting has authorised the Board of

Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of holders of Tracking Shares provided for by the law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised share capital.

5.4 The Company may proceed to the repurchase of the Tracking Shares within the limits laid down by law. In this respect, each Tracking Share is redeemable in accordance with article 49-8 of the Company Act.

5.5 The Company shall not issue fractional Shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.

5.6 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Beneficiary units.

6.1 In addition to the share capital, the Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, is authorised and may from time to time issue up to a number of beneficiary units not forming part of the share capital of the Company (the "Beneficiary Units" or "BU"), which shall be equal at any time to no more than one hundred and five percent (105%) and no less than one hundred and one percent (101%) of the number of Shares in issuance. Each Beneficiary Unit shall be issued at a price of one cent of one Euro (€ 0,01). The Beneficiary Units will be exclusively allocated to each initial controlling beneficial owner of each subscriber of the Founders Shares (hereafter a "Founders initial Beneficial Owner"), in their own personal names. Holders of Beneficiary Units shall have a priority right to subscribe for new Beneficiary Units issued.

6.2 The Beneficiary Units may only be transferred between holders of Beneficiary Units.

6.3 The Company may compulsorily redeem and cancel its own Beneficiary Units exclusively in the following circumstances: (a) disability or (b) death of the BU holder or (c) from the moment the BU holder is no longer a member of the Board. Each Beneficiary Unit shall be redeemed at its par value.

6.4 Beneficiary Units of the Company are in registered form only.

6.5 A BU Register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any BU holder or shareholder. Ownership of registered Beneficiary Units will be established by inscription in the said BU Register.

6.6 The Beneficiary Units are indivisible vis-à-vis the Company, which will recognise only one holder per Beneficiary Unit. In case a Beneficiary Unit is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Beneficiary Unit will be required to name a single proxy to represent the Beneficiary Unit vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Beneficiary Unit until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.7 The Company may consider the person in whose name the registered Beneficiary Units are registered in the BU Register as the full owner of such registered Beneficiary Units. The Company shall be completely exempt from any responsibility in dealing with such registered Beneficiary Units towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Beneficiary Units to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Beneficiary Units. In the event that a BU holder does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the BU Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the BU Register by means of written notification to the Company.

6.8 Save as provided above, all communications and notices to be given to a registered BU holder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the BU holder to the Company.

6.9 Upon the written request of a BU holder, a written confirmation as to the entry of such BU holder in the BU Register may be issued. The confirmations so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors.

6.10 BU holders may participate in and vote at any ordinary or extraordinary General Meeting. Each Beneficiary Unit is entitled to one vote.

6.11 Beneficiary Unit shall entitle its holder to distribution right as set forth in Article 22.

6.12 The terms of Beneficiary Units may only be amended (i) if approved by the Shareholders under the conditions of quorum and majority provided for in these Articles and (ii) with the consent of all the holders of the Beneficiary Units.

C - Management

Art. 7. Board of Directors.

7.1 The Company is managed by its Board of Directors appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Directors (each a "Director" or a "Board Member") need not be Shareholders. The Board of Directors shall be composed of not less than three members.

7.2 The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to Article 19, which determines their number, their remuneration, their powers and the term of their mandates which shall not exceed six years. Any Director may be removed with or without cause (ad nutum) and replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders. Directors are eligible for re-election. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect by majority vote a new Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 8. Board proceedings.

8.1 The Board of Directors shall elect a chairman.

8.2 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting. Subject as set forth below, such majority shall include in any case at least all the Founders initial Beneficial Owners. In the event such quorum is not reached within one hour of the time set for the meeting, the Board meeting shall be reconvened and a second Board meeting be held in which case the Board of Directors can validly deliberate, act and resolve if a majority of Directors is present or represented.

8.3 Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman of the Board of Directors or any two Board Members with at least eight (8) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to 24 hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing, by fax or email of all Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.4 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The Board of Directors may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Directors' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail with receipt acknowledgment, or fax.

8.5. Any Director may act at any meeting of directors by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

8.6 Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting. The chairman has a casting vote. In case of deadlock in the decision process of the Board, the vote of the chairman will control.

8.7 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman of the Board or by the secretary or two Directors.

Art. 9. Board powers, Day to day management, Binding signatures.

9.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors. Vis-à-vis third parties the Board of Director has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

9.2 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company, who need not be shareholders. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

9.3 Vis-à-vis third parties the Company will be bound by the signature of any two Board Members or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors (including, without limitation, in the event of a delegation of day to day management).

Art. 10. Board indemnification.

10.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

10.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 10.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

10.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

10.3.1 Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

10.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

10.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

10.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

10.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 11. Conflicts.

11.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

11.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting of Shareholders before any resolution.

D - Shares

Art. 12. Shares in registered form.

12.1 All Shares of the Company shall be issued in registered form only.

12.2 A register of shareholders ("Shareholders") shall be kept at the registered office of the Company.

12.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership of such registered Shares.

12.4 Subject to the provisions of the Articles (and in particular Article 15) the Board of Directors may accept and enter in the register of Shareholders a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee subject to the provisions of a shareholder or similar agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).

12.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders. In the event that a Shareholder does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register and such Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such Shareholder. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

12.6 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

12.7 Upon the written request of a Shareholder, registered Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members (one of which at least must be a Founders initial Beneficial Owner) or by the delegate of the Board of Directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence.

Art. 13. Founders Shares.

13.1 Founders Shares entail a preferential subscription right each time the share capital is increased.

13.2 Founders Shares shall entitle their holder to distribution right as set forth in Article 22.

Art. 14. Tracking Shares.

14.1 Tracking Shares (“Tracking Shares”) will track the performance and return of a particular asset or assets of the Company (collectively, the “Designated Assets” and individually, a “Designated Asset”) which shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset.

14.2 Tracking Shares of Class A - I (“A - I Shares”) and Shares of Class B - I (“B - I Shares”), shall track part of the performance and return of the following Designated Asset consisting in direct investment realised by the Company in ImmoFinRe II S.A. through the shares of class I issued by this company (“TS I”).

14.3 The Board of Directors shall be entitled in their absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they may deem required) to specify at any time whether the liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly allocated to and are supported by a specific Designated Asset, and for the purposes of these Articles, should be treated as reducing the value of that Designated Asset. The net income of a Designated Asset will be equal to profits generated from the relevant Designated Asset minus the costs or expenses related to such Designated Asset as determined in accordance with this Article 14.3.

14.4 The Tracking Shares do not entail any preferential subscription right, except within their own class of Shares (in the limit of Article 5.3 above).

14.5 Tracking Shares shall entitle their holder to distribution right as set forth in Article 22.

Art. 15. Transfer of Shares.

15.1 Without prejudice to Articles 17 and 18 below (related to tag along and drag along) as well as to the provisions of a shareholder or similar agreement between the Shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any), hereafter referred to as a “Shareholders Agreement”, the Founders Shares are freely transferable.

15.2 Without prejudice to Articles 16, 17 and 18 below (relating to redemption, tag along and drag along), no Tracking Shares shall be transferred or made subject to any trust, option or other third party arrangements (including pledges or other encumbrances of any kind), whether in whole or in part, without approval of the Board. As an exception, in case of death of a Shareholder, his/her Shares are validly transferred to his/her heirs with no prior approval requirement.

15.3 Without prejudice to Article 16 below concerning redemption of shares, no other transfer of any Tracking Shares may be made prior to the end of the Designated Asset tracked by such Tracking Shares except that

15.3.1 all sales, transfers or disposals of Tracking Shares during such time pursuant to the provisions of a Shareholders Agreement (if any); or

15.3.2 any sale, transfer or disposal required to facilitate an IPO; or

15.3.3 any transfer permitted by Articles 17 or 18.

15.4 Any transfer of Shares (or rights therein) shall in addition as otherwise set out in the present Articles be subject to the transferee in each case, in the event a Shareholders Agreement exists at that time, becoming a party to such agreement. Any deed or agreement of adherence may be accepted and executed by the Company for itself and on behalf of all Shareholders. The Company shall notify the Shareholders in the event such a deed of adherence or agreement has been entered into.

Art. 16. Redemption.

16.1 Tracking Shares are redeemable either by decision of the Company or by decision of the Shareholder at any time to the extent that the Company has sufficient reserves available to fund such redemption, in accordance with the law.

16.2 Any redemption, cancellation or repayment of Shares shall take place pro rata to the number of Shares held by the Shareholders immediately prior to such redemption, cancellation or repayment.

16.3 In case the redemption process is initiated by the Company, a redemption request shall be sent to the relevant Shareholder at least 15 Business Days before the redemption actually takes place.

16.4 In case the redemption process is initiated by a Shareholder, a redemption request shall be sent to the Company at least 30 Business Days before the redemption actually takes place.

16.5 The Company may request at any time for the compulsory redemption of A -I Shares. Such a redemption initiated by the Company shall be performed:

(i) at fair value as determined in a valuation report realised by an independent auditor appointed in this purpose by the Company (fees to be paid to such an independent expert shall be equally shared between the Company and the dismissed Shareholder), hereafter the “Market Value”;

(ii) at Par Value Plus, as defined in the Shareholders Agreement; or

(iii) at par value depending on the circumstances of the redemption as described in the Shareholders Agreement.

16.6 A redemption of A - I Shares initiated by the holder of such Shares shall be performed at Market Value, or at Par Value Plus or at par value depending on the circumstances of the redemption as described in the Shareholders Agreement.

16.7 In case of death, incapacity, illness of a shareholder or its retirement at 69 or after, its A - I Shares may not be redeemed, nor diluted. The Shareholders Agreement may provide same restriction concerning corporate shareholders in case of death, incapacity, illness of their relevant beneficial owner (as it is defined in the Shareholders Agreement) or its retirement at 69 or after.

16.8 The Company may request at any time for the compulsory redemption of B - I Shares. Such a redemption initiated by the Company shall be performed at Par Value Plus or at par value depending on the circumstances of the redemption as described in the Shareholders Agreement.

16.9 A redemption of B - I Shares initiated by the holder of such Shares shall be performed at Par Value Plus or at par value depending on the circumstances of the redemption as described in the Shareholders Agreement.

16.10 In case of death, incapacity, illness of a Shareholder or its retirement at 69 or after, its B - I Shares may not be redeemed. A dilution of such Shares is possible in case of death of a Shareholder up to 50% of the B - I Shares held by such a Shareholder, to the extent that a new B - I Shareholder invests in the share capital of the Company in replacement of the former one, in accordance with the law and these Articles.

16.11 Even if the redemption takes place at the contemplated time, the Company is entitled to postpone partly or in whole the payment of such redemption in case there is no cash enough coming exclusively from the relevant Designated Asset to fund such redemption.

16.12 With the approval of the Board, Tracking Shares may be acquired by Shareholders of the same class of share instead of the Company at the same conditions as provided in this Article and in accordance with the Shareholders Agreement.

16.13 Tracking Shares redeemed by the Company may be acquired by Shareholders of the same class of share at the same conditions as provided in this Article and in accordance with the Shareholders Agreement.

Art. 17. Tag along.

17.1 Subject to a transfer permitted pursuant to these Articles and in accordance with the Shareholders Agreement, if an interested third party submits to one or more of the Shareholders a binding offer for the acquisition of up to and including 50 % of all Shares held by the Shareholder or the Shareholders receiving the offer and such Shareholder or Shareholders intends or intend to accept such offer, then such Shareholder(s) shall provide notice of such intended sale (including all material terms and conditions) to the other Shareholders and each of the other Shareholders shall be entitled to request, within 30 business days from receipt of notice of such intended sale, a proportional sale of its Shares to the interested third party along with the sale of the Shares and subject to the same terms and conditions of the selling Shareholder if and when a sale and purchase agreement for such sale is concluded. The approval of the sale of Shares to the interested third party may only be given and the transfer of the Shares accomplished if the offer is so extended to those Shareholders exercising their pro rata selling right.

17.2 Subject to a transfer permitted pursuant to these Articles and in accordance with the Shareholders Agreement, if an interested third party submits a binding offer to one or several Shareholders for the acquisition of more than half of all Shares held by the Shareholder or the Shareholders receiving the offer in the Company and such Shareholder or Shareholders intends or intend to accept such offer, then such Shareholder(s) shall provide notice of such intended sale (including all material terms and conditions) to the other Shareholders and all other Shareholders are entitled to require, within 30 Business Days from receipt of notice of such intended sale, the sale of up to 100 % of their Shares to the interested third party along with the sale of the Shares and subject to the same terms and conditions of the selling shareholder if and when a sale and purchase agreement for such sale is concluded. The approval of the sale to the interested third party may only be granted and the transfer of the Shares accomplished if the offer is extended to those other Shareholders exercising their selling right.

Art. 18. Drag along. If a third party interested in purchasing all the Shares makes a binding offer for the purchase of all such shares and interests, irrespective of any process under the Shareholders Agreement, all Shareholders shall be obliged to accept such offer if the holders of Founders Shares so request, provided that (i) the party interested in purchasing the Shares, offers identical terms and conditions to all Shareholders (for avoidance of doubt in relation to the Market Value of the relevant Designated Asset(s) for Tracking Shares), and (ii) the Shareholder(s) having first received the offer, inform (s) the other Shareholders at least 15 Business Days prior to the conclusion of the contemplated sale agreement identifying the terms of sale and the identity of the interested third party.

E - General Meetings of Shareholders

Art. 19. Meetings of shareholders - General.

19.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company (a "General Meeting") shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company and to amend any provisions of the Articles. The General Meeting is convened by the Board of Directors.

19.2 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of the month of June in each year at 2 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next preceding bank business day.

19.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

19.4 General Meetings shall be called by the Board of Directors by convening notice addressed by registered mail or courier service to all Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the General Meeting or as may be otherwise provided by law. If the entire issued share capital of the Company is represented at any General Meeting, no convening notice is required for the meeting to be held and the proceedings at such General Meeting shall be deemed valid.

19.5 The quorum and majority requirements set forth by law shall apply at any General Meeting.

19.6 Each Share is entitled to one vote at any General Meeting unless otherwise provided by the law or the present Articles. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by fax.

19.7 Each Beneficiary Unit is entitled to one vote at any General Meeting unless otherwise provided by the law or the present Articles. A BU holder may act at any General Meeting by appointing another BU holder as his proxy in writing or by fax.

Art. 20. Information to Shareholders. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. Shareholders shall further be provided with such information in accordance with the law.

F - Financial year - Auditor

Art. 21. Accounting year, Auditor.

21.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

21.2 The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period which shall not exceed six years. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

G - Allocation of profits

Art. 22. Distributions.

22.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the Shareholders and the BU Holders upon decision by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions of the present Articles.

22.2 A - I Shares have a right to distributions representing 30% of net income derived from the participation of the Company into ImmoFinRe II S.A. through TS I exclusively. B - I Shares have a right to distributions representing 50% of income derived from the participation of the Company into ImmoFinRe II S.A. through TS I exclusively.

22.3 Founders Shares are entitled to receive 99.9% of the balance of income to be distributed. The holders of Beneficiary Units are entitled to receive the remaining 0.1%.

22.4 Interim distributions may be declared and paid by the Board of Directors on the Shares and/or the Beneficiary Units in accordance with the provisions of the present Articles and subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

22.5 The distributions declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment.

22.6 A distribution declared but not paid on a Share or a Beneficiary Units during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share or Beneficiary Unit, shall be forfeited by the relevant holder, and shall revert to the Company.

22.7 No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of the relevant holders.

I - Liquidation

Art. 23. Liquidation of the Company.

23.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Company Act.

23.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the holders of Shares and the BU holders in accordance with Article 22.

J - Final provisions.

Art. 24. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to the Company Act.

Art. 25. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Transitional Dispositions

1) The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting will be held in 2011.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by the mean of cash contribution as follows:

Name of the Shareholder	Typology of Shares held	Number of Shares held
AAA Capital Partners Sàrl	Founders Shares	12.00
AAA Capital Partners Sàrl	Shares A - I	8,163.00
AAA Capital Partners Sàrl	Shares B - I	6,122.00
Sogrevi SA	Founders Shares	12.00
Sogrevi SA	Shares A - I	8,163.00
Sogrevi SA	Shares B - I	6,122.00
Glausiusz Consulting Ltd	Shares A - I	4,081.00
Glausiusz Consulting Ltd	Shares B - I	7,346.00
Gregory Winssinger Sprl	Shares B - I	1,714.00

All the shares have been paid-in up to 25% of their value so that the amount of ten thousand four hundred thirty-three euro and seventy five cents (EUR 10,433.75.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

All the beneficiary units have been subscribed by the mean of cash contribution as follows:

Name of the BU holder	Number of BU held
Mr. Albéric BRAAS	25,500.00
Mr. Philippe WINSSINGER	25,500.00

All the beneficiary units have been fully paid-in so that the amount of five hundred ten euro (EUR 510.00.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Extraordinary general meeting of shareholders:

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- The registered office of the Company is fixed at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- The following persons are named directors of the Company for a term ending at the general meeting approving the accounts for the period ending 31st December 2015 subject to the articles of association of the Company:
 - Mr. Philippe WINSSINGER, executive, born in Woluwe Saint-Lambert on April 18, 1944, residing at Avenue du Général Dubois, 10, B1380 Lasne;
 - Mr. Albéric BRAAS, executive, born in Liège on April 8, 1951, residing at 4 rue de Nospelt, L-8260, Goetzingen, Luxembourg;
 - Mr. Elliot GLAUSIUSZ, Investment consultant, born in London on April 8, 1970, residing at 13 Haslemere Avenue, London NW4 2PU; and

- Mr. Gregory WINSSINGER, independent, born in Uccle on May 10, 1975, residing at Rue d'Ottignies, 37, B-1380 Lasne.

3. The following person has been appointed statutory auditor for a term ending at the general meeting approving the accounts for the period ending 31st December 2015:

Audiex S.A. (RCS B 65.469) with registered office at 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem.

Ont comparu:

1) AAA Capital Partners Sarl, une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23 Val Fleuri, L1526 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74 571,

ici représentée par Maître Alexandre Cayphas, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 29 mai 2010,

2) Sogrevi SA, une société constituée et existant sous le droit belge, ayant son siège social à Avenue du Général Dubois, 10, B-1380 Lasne,

ici représentée par Maître Alexandre Cayphas, prénommé, en vertu d'une procuration, donnée le 1^{er} juin 2010,

3) Glausiusz Consulting Ltd, une société constituée et existant sous le droit britannique, ayant son siège social à 923 Finchley Road, London NW11 7PE, inscrite au registre de commerce et des sociétés britannique sous le numéro 7097942,

ici représentée par Maître Alexandre Cayphas, prénommé, en vertu d'une procuration, donnée le 2 juin 2010,

4) Gregory Winssinger Sprl, une société constituée et existant sous le droit belge, ayant son siège social à Rue d'Ottignies, 37, B-1380 Lasne,

ici représentée par Maître Alexandre Cayphas, prénommé, en vertu d'une procuration, donnée le 3 juin 2010.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Ces parties comparantes, agissant en la qualité ci-dessus indiquée, ont demandé au notaire instrumentant de prendre acte de la constitution d'une société anonyme qu'elles déclarent créée entre elles-mêmes, ainsi que des statuts (les «Statuts») qui seront les suivants:

A - Forme sociale, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Nom et Forme sociale. Les souscripteurs et toutes les personnes susceptibles d'acquérir des actions émises par la société (ou le propriétaire unique s'il n'y a qu'un seul propriétaire d'actions) créent par les présentes une société sous la forme d'une société anonyme portant le nom de «ImmoFinRe Capital Partners S.A.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés») et les Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre ville du Luxembourg par décision des actionnaires.

2.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même ville sur simple résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration» ou le «Conseil»).

2.3 La Société peut établir des bureaux ou des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

2.4 Dans le cas où le Conseil d'Administration déterminerait que les activités courantes de la Société en son siège social ou les moyens de communication entre ledit siège et d'autres personnes à l'étranger peuvent être perturbés par des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires avérés ou imminents, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures provisoires n'ayant aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant ce transfert temporaire, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront décidées et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entreprises, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de notes et autres valeurs mobilières de toutes espèces, et la détention l'administration, le développement et la gestion de ce portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. Pour autant que la Société demande et obtienne les autorisations nécessaires, elle peut mener toute opération en connexion avec l'activité de conseil économique ou de conseil en investissement, conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, sous n'importe quelle forme.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de certificats de créances.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avance, garanties, valeurs mobilières ou autrement), à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute entité que la Société juge approprié (y inclus up stream ou cross stream), prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utiles dans l'accomplissement ou le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

B - Capital social, parts bénéficiaires

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante et un mille sept cent trente cinq euros (41.735.-), représenté par vingt-quatre (24) actions de classe Fondateurs, vingt mille quatre cent sept (20.407) actions de classe A - I et vingt et un mille trois cent quatre (21.304) actions de classe B - I (l'ensemble des actions émises par la Société étant ci-après désignées comme les «Actions»), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune ayant les droits et obligations tels que décrits aux présents Statuts.

5.2. Le capital social autorisé de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) divisé en un million (1.000.000) Actions de Fondateurs ou des Actions Traçantes (telles que définies à l'Article 14 ci-dessous). Le capital social autorisé (et toute autorisation y relative donnée au Conseil d'Administration) est valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication du présent acte et peut être renouvelé à une ou plusieurs reprises par décision de l'assemblée générale délibérant suivant les modalités requises pour modifier les Statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne peut excéder cinq années.

5.3. Le Conseil d'Administration, ou tout (s) délégué(s) valablement nommé(s) par le Conseil, pourra de temps à autre émettre des Actions Traçantes qu'il déterminera dans les limites du capital social autorisé contre des apports en numéraire, apports en nature ou par l'incorporation de réserves disponibles aux dates et termes et conditions, y compris au prix de souscription, que le Conseil d'Administration ou son (ses) délégué(s) décidera(ont) à sa (leur) discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentielle aux actionnaires actuels. Afin d'éviter tout doute, il est spécifié que le Conseil peut émettre des Actions Traçantes sans devoir respecter de ratio spécifique. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription prévus par la loi aux détenteurs d'Actions Traçantes dans la mesure où il estime que cette renonciation, suppression ou limitation est opportune pour toute(s) émission(s) d'Actions dans le cadre du capital social autorisé.

5.4. La Société pourra procéder au rachat de ses propres Actions Traçantes dans les limites prévues par la loi. A cet égard, chaque Action Traçante est rachetable conformément à l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés.

5.5. La Société ne pourra pas émettre de fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration sera autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en lieu et place de fractions d'une action.

5.6. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Parts bénéficiaires.

6.1 En plus du capital social, le Conseil d'Administration, ou tout (s) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration a été autorisé et peut de temps en temps émettre un nombre des Parts Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social de la Société (les «Parts Bénéficiaires» ou «PB») qui ne pourra à aucun moment ni dépasser cent cinq pourcent (105%) ni être inférieur à cent un pourcent (101%) du nombre d'Actions émises. Chaque Part Bénéficiaire sera émise au prix d'un centime d'euro (EUR 0,01.-) Les Parts Bénéficiaires seront exclusivement allouées au bénéficiaire économique initial de et contrôlant (initialement) chaque souscripteur d'Actions de Fondateurs, en son nom personnel («BE initial de Fondateur»). Les détenteurs de Parts Bénéficiaires auront un droit de souscription préférentiel relatif à des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

6.2 Les parts Bénéficiaires ne peuvent être transmises qu'entre détenteurs de Parts Bénéficiaires.

6.3 La Société peut procéder au rachat et à l'annulation de ses Parts Bénéficiaires propres exclusivement dans les circonstances suivantes: (a) incapacité ou (b) décès du détenteur de PB ou (c) lorsque le détenteur de PB n'est plus membre du Conseil. Chaque Part bénéficiaire sera rachetée à sa valeur nominale.

6.4 Les Parts Bénéficiaires sont sous forme nominative uniquement.

6.5 Un Registre de PB doit être tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout détenteur de PB ou actionnaire. La propriété des Parts Bénéficiaires nominatives s'établit par inscription dans ledit Registre de PB.

6.6 Les Parts Bénéficiaires sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part Bénéficiaire. Dans le cas où une Part Bénéficiaire est détenue par plus d'une seule personne, les personnes revendiquant la propriété de la Part Bénéficiaire devront désigner un unique mandataire pour représenter la Part Bénéficiaire à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents à cette Part Bénéficiaire jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée. La même règle s'applique dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.7 La Société considère la personne au nom de laquelle les Parts Bénéficiaires nominatives sont enregistrées dans le Registre de PB comme le seul propriétaire de ces Parts Bénéficiaires. La Société est totalement exempte de toute responsabilité concernant ces Parts Bénéficiaires à l'égard des tiers et peut légitimement considérer tout droit, intérêt ou créance de ces tiers sur ces Parts Bénéficiaires nominatives comme étant inexistant(e), sous réserve, toutefois, de tout droit dont ce tiers peut exiger l'enregistrement ou la modification d'enregistrement des Parts Bénéficiaires. Dans le cas où un Détenteur de PB ne fournit pas d'adresse à laquelle les notifications ou déclarations de la Société peuvent être envoyées, la Société peut autoriser l'insertion d'un avis à cet effet dans le Registre de PB et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant celle du siège social de la Société ou toute autre adresse qui aura été insérée par la Société de la façon décrite ci-dessus le cas échéant, jusqu'à ce qu'une adresse différente ait été communiquée à la Société par ledit détenteur. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse insérée dans le Registre de PB par le biais d'une notification écrite à la Société.

6.8 Excepté ce qui précède, toutes les communications et les notifications qui doivent être faites à un détenteur de PB nominative doivent être considérées comme valables si elles ont été faites à la dernière adresse communiquée par le détenteur de PB à la Société.

6.9 A la demande écrite d'un détenteur de PB, une confirmation écrite quant à l'inscription dans le Registre de PB peut être émise. Les confirmations ainsi émises doivent être dans la forme et comporter les annotations en légende et les numéros d'identification tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

6.10 Les détenteurs de PB peuvent participer et voter à toute Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire. Chaque Part Bénéficiaire donne droit à un vote.

6.11 Une Part Bénéficiaire donne droit à son détenteur au droit à distribution décrit à l'Article 22.

6.12 Les caractéristiques des Parts Bénéficiaires ne pourront être modifiées que (i) avec l'approbation des Actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévues aux présents Statuts et (ii) avec l'accord de l'ensemble des détenteurs de Parts Bénéficiaires.

C - Administration

Art. 7. Conseil d'Administration.

7.1 La Société est gérée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") nommé comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions reprises ci-après. Les membres du Conseil d'Administration (chacun un "Administrateur" ou un "Membre du Conseil") n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'Administration sera composé d'au moins trois membres.

7.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par une décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément à l'Article 19, qui détermine leur nombre, leur rémunération, leurs pouvoirs et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six ans. Les Administrateurs pourront être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) et remplacés à tout moment sur décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les Administrateurs sont rééligibles. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur suite à un décès, une retraite ou autrement, les Administrateurs restants pourront élire sur décision prise à la majorité un nouvel Administrateur pour combler une telle vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil.

8.1 Le Conseil d'Administration nommera un président.

8.2 Le Conseil d'Administration peut uniquement délibérer ou agir valablement si au moins la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion. Sous réserve de ce qui suit, cette majorité devra toujours inclure au moins tous les BE initiaux de Fondateurs. Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint dans l'heure fixée pour une telle réunion, la réunion du Conseil devra être reconvoquée et une seconde réunion se tiendra pour laquelle le Conseil d'Administration pourra valablement délibérer, agir et prendre des décisions si au moins une majorité d'Administrateurs sont présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou deux Membres du Conseil quels qu'ils soient moyennant avis de convocation donné au moins huit (8) jours avant la réunion à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (diminué à 24 heures). Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une réunion par un accord unanime de tous les Administrateurs donné par écrit par fax ou par email. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour des réunions ponctuelles tenues aux lieux et horaires déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil d'Administration.

8.4 Les réunions du Conseil d'Administration pourront être tenues physiquement ou, dans toutes circonstances, par le biais de conférences téléphoniques (ou de moyens de communication similaires permettant à tous les participants de communiquer entre eux). La participation à une réunion par de tels biais équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Le Conseil d'Administration pourra, par ailleurs, en toutes circonstances, prendre des décisions par voie de résolution écrite adoptée à l'unanimité. Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Dans ces cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément, formulées par écrit par voie de résolution circulaire, transmise par courrier, courrier exprès, courrier électronique avec accusé réception ou télécopie.

8.5 Tout Administrateur pourra agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par un écrit envoyé par télécopie ou par e-mail un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un Membre du Conseil pourra représenter plus d'un de ses collègues.

8.6 Les décisions du Conseil d'Administration sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée. Le président a un vote prépondérant. En cas de blocage du processus décisionnel du Conseil, le vote du président l'emportera.

8.7 Le procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration sera signé par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Administrateurs quels qu'ils soient. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin sont signés par le président du Conseil, le secrétaire ou deux Administrateurs.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Gestion journalière, Signatures engageant la Société.

9.1 Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil d'Administration. Vis-à-vis des tiers le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu autrement par les présents Statuts.

9.2 Le Conseil pourra déléguer la gestion journalière de la Société et également le pouvoir de représentation de la Société dans la gestion journalière à des Administrateurs individuels ou autre agents ou mandataires de la Société qui n'ont pas besoin d'être des Actionnaires. Le Conseil fixera les conditions de nomination et de démission et également la rémunération et les pouvoirs de toute(s) personne(s) ainsi nommée(s).

9.3 Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil d'Administration (y inclus sans limitation dans le cas d'une délégation de la gestion journalière).

Art. 10. Indemnités du Conseil.

10.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

10.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 10.3., toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celle-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire dans laquelle elle serait impliquée en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'elle est ou a été Administrateur ou fondé de pouvoir et pour tous les montants qu'elle aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

10.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

10.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

10.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

10.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

10.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Administrateur, n'affectera pas tout autre droit dont un Administrateur ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Administrateurs et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

10.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou de l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Conflits.

11.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans ou est administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir, agent, conseil ou employé de cette autre société ou entité. Un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre de toute société ou entité avec laquelle la Société va conclure un contrat ou entrer autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêché de prendre part et de voter ou agir sur toute matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

11.2 Dans le cas d'un conflit d'intérêt personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêt et ne pourra pas délibérer ni voter sur le sujet concerné. Il devra être fait part de tout conflit d'intérêt au niveau du Conseil à l'Assemblée Générale des Actionnaires suivante avant de prendre toute décision.

D - Actions

Art. 12. Actions nominatives.

12.1 Toutes les Actions de la Société seront émises sous forme nominative uniquement.

12.2 Un registre des Actionnaires («Actionnaires») sera tenu au siège social de la Société.

12.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires fera foi de sa propriété de ces Actions nominatives.

12.4 Sous réserve des dispositions des présents Statuts (en particulier de l'Article 15), le Conseil d'Administration peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires une cession sur la base de tout document approprié prenant acte de la cession entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve des dispositions d'un pacte d'actionnaires ou autre document similaire entre les actionnaires et la Société ou valablement notifié à la Société (le cas échéant).

12.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle peuvent être envoyées toutes les notifications et annonces. Cette adresse devra également être inscrite dans le registre des Actionnaires. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, à laquelle peuvent être envoyées toutes les notifications et annonces émanant de la Société, la Société peut permettre que mention en soit faite au registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

12.6 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette(ces) Action(s) est litigieuse, toutes les personnes réclamant un droit sur cette(ces) Action(s) doivent nommer une seule personne pour représenter cette(ces) Action(s) envers la Société. Si personne n'a été nommé pour représenter cette(ces) Actions, tous les droits sur cette(ces) Action(s) seront suspendus.

12.7 Sur demande écrite d'un Actionnaire, un certificat d'Action nominative prenant acte de l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires peut être émis avec les dénominations prévues par le Conseil d'Administration. Les certificats ainsi émis auront la forme et contiendront les légendes et numéro d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats pourront comporter la signature manuelle ou électronique de deux Membres du Conseil (dont au moins un devra être un BE initial de Fondateur) ou par le délégué du Conseil d'Administration. Les certificats perdus, volés ou détruits seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve.

Art. 13. Actions de Fondateurs.

13.1 Les Actions de fondateurs donnent droit à un droit préférentiel de souscription à chaque augmentation de capital.

13.2 Les Actions de Fondateurs confèrent à leur détenteur un droit aux distributions tel que détaillé à l'Article 22.

Art. 14. Actions Traçantes.

14.1 Les actions traçantes («Actions Traçantes») vont traquer la performance et le rendement d'un ou de plusieurs actifs particuliers de la Société (ci-après collectivement les « Actifs Désignés » et individuellement un «Actif Désigné»), ce terme étant réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente (en numéraire ou autre) de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé en tout ou en partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société en relation avec, ou en conséquence de la détention de ces Actifs Désignés.

14.2 Les Actions Traçantes de Classe A - I («Actions A - I») et de Classe B - I («Actions B - I») vont traquer la performance et le rendement de l'Actif Désigné suivant, consistant en l'investissement direct de la Société dans ImmoFinRe II SA, au travers des actions de classe I émises par cette société («AT I»).

14.3 Le Conseil d'Administration aura le droit, à son entière discrétion (mais conseillé par tous réviseurs ou tout conseiller externe qu'il le jugera nécessaire), de préciser à tout moment si tous les passifs (en ce compris les coûts et dépenses supportés par la Société complètement ou en partie pour un Actif Désigné) assumés ou supportés par la Société sont correctement imputables à et doivent être acquittés par un Actif Désigné spécifique, et, pour les besoins de ces Statuts, doivent être traités comme réduisant la valeur de cet Actif Désigné. Le revenu net d'un Actif Désigné sera égal au profit généré par ledit Actif Désigné diminué des coûts et dépenses en connexion avec cet Actif Désigné tel que déterminé conformément à cet Article 14.3.

14.4 Aucun droit préférentiel de souscription n'est attaché aux Actions Traçantes, sauf au sein de leur propre classe d'Actions (dans les limites de l'Article 5.3 ci-dessus).

14.5 Les Actions Traçantes confèrent à leur détenteur un droit aux distributions tel que détaillé à l'Article 22.

Art. 15. Cession d'Actions.

15.1 Sans préjudice des dispositions prévues aux Articles 17 et 18 ci-dessous (relatifs au tag along et drag along) ainsi que les dispositions d'un pacte d'actionnaires ou un contrat similaire entre les actionnaires et la Société ou valablement notifié à la Société (le cas échéant), ci-après désigné le «Pacte d'Actionnaires», les Actions de Fondateurs sont librement cessibles.

15.2 Sans préjudice des Articles 16, 17 et 18 ci-dessous (relatifs au rachat, tag along et drag along), les Actions Traçantes ne peuvent être cédées ou faire l'objet d'un trust, d'une option ou de tout autre arrangement avec un tiers (incluant le gage ou toute autre forme de charge) en tout ou en partie sans l'approbation du Conseil. Nonobstant ce qui précède, en cas de décès d'un Actionnaire, ses Actions sont valablement transférées à ses héritiers sans qu'un accord préalable soit requis.

15.3 Sans préjudice de l'Article 16 ci-après relatif au rachat d'actions, aucune autre cession d'Actions Traçantes ne pourra être effectuée avant la clôture d'un Actif Désigné traqué par lesdites Actions Traçantes, à l'exception de:

15.3.1 toutes les ventes, cessions ou transfert d'Actions Traçantes autorisés durant cette période conformément à un Pacte d'Actionnaires (le cas échéant);

15.3.2 toute vente, cession ou mise à disposition requise pour faciliter l'IPO; ou

15.3.3 toute cession autorisée par les Articles 17 ou 18.

15.4 Toute cession d'Actions de la Société (ou droits y attachés) sera en outre, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, soumise au fait que le cessionnaire, dans tous les cas, dans le cas où un Pacte d'Actionnaires existe à cette date, devienne partie à ce contrat. Tout contrat d'adhésion peut être accepté et signé par la Société pour elle-même et pour le compte de tous les Actionnaires. La Société devra informer les Actionnaires par voie de notification lorsqu'un contrat d'adhésion a été signé.

16. Rachat.

16.1 Les Actions Traçantes sont rachetables sur décision de la Société ou de l'Actionnaire à tout moment pour autant que la Société dispose de réserves disponibles pour un tel rachat suffisantes et conformément à la loi.

16.2 Tout rachat, annulation et remboursement d'Actions se fera au pro rata du nombre d'Actions détenues par les Actionnaires juste avant ce rachat, cette annulation ou ce remboursement.

16.3 Au cas où la Société initie le rachat, une demande de rachat sera envoyée à l'Actionnaire concerné au moins 15 Jours Ouvrables avant la réalisation effective du rachat.

16.4 Au cas où un Actionnaire initie le rachat, une demande de rachat sera envoyée à la Société au moins 30 Jours Ouvrables avant la réalisation effective du rachat.

16.5 La Société peut procéder au rachat obligatoire des Actions A -I à tout moment. Un tel rachat initié par la Société se fera:

(i) à la juste valeur telle que déterminée dans un rapport d'évaluation établi par un réviseur d'entreprises indépendant nommé dans ce but par la Société (le paiement des honoraires dus à ce réviseur indépendant sera également réparti entre la Société et l'Actionnaire sortant), ci-après la «Valeur de Marché»;

(ii) à Par Value Plus, telle que définie dans le Pacte d'Actionnaires; ou

(iii) à la valeur nominale dépendant des circonstances du rachat comme détaillé dans le Pacte d'Actionnaires.

16.6 Un rachat d'Actions A - I initié par le détenteur de telles Actions se fera à la Valeur de Marché, Par Value Plus ou valeur nominale dépendant des circonstances du rachat comme détaillé dans le Pacte d'Actionnaires.

16.7 En cas de décès, d'incapacité, de maladie d'un Actionnaire ou s'il prend sa retraite à 69 ans ou plus tard, ses Actions A - I ne pourront être ni rachetées, ni diluées. Le Pacte d'Actionnaires peut prévoir une restriction identique applicable aux Actionnaires personnes morales en cas de décès, incapacité ou maladie de leur bénéficiaire effectif (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires) ou s'il prend sa retraite à 69 ans ou plus.

16.8 La Société peut procéder au rachat obligatoire des Actions B - I à tout moment. Un tel rachat initié par la Société se fera à Par Value Plus ou à valeur nominale, dépendant des circonstances du rachat comme détaillé dans le Pacte d'Actionnaires.

16.9 Un rachat d'Actions B - I initié par le détenteur de telles Actions se fera à Par Value Plus ou à valeur nominale dépendant des circonstances du rachat comme détaillé dans le Pacte d'Actionnaires.

16.10 En cas de décès, d'incapacité, de maladie d'un Actionnaire ou s'il prend sa retraite à 69 ans ou plus tard, ses Actions B - I ne pourront être rachetées. Une dilution de ces Actions est possible en cas de décès d'un Actionnaire à concurrence de 50% maximum des Actions B - I détenues par cet Actionnaire, dans la mesure où un nouvel Actionnaire B - I investit dans le capital social de la Société en remplacement du précédent, conformément à la loi et aux Statuts.

16.11 Même lorsque le rachat a lieu à la date prévue, la Société est autorisée à reporter en partie ou en totalité le paiement de ce rachat au cas où elle ne disposerait pas de liquidités suffisantes exclusivement générées par l'Actif Désigné concerné pour financer ce rachat.

16.12 Avec l'accord du Conseil, les Actions traçantes peuvent être acquises par les Actionnaires de la même classe d'actions en lieu et place de la Société aux mêmes conditions que prévues au présent Article et conformément au Pacte d'Actionnaires.

16.13 Les Actions Traçantes rachetées par la Société peuvent être acquises par les Actionnaires de la même classe aux mêmes conditions que prévues au présent Article et conformément au Pacte d'Actionnaires.

Art. 17. Tag Along.

17.1 Pour autant qu'un transfert est autorisé d'après les Statuts et conformément au Pacte d'Actionnaires, lorsqu'un tiers intéressé fait une offre définitive à un ou plusieurs Actionnaires d'acquérir jusqu'à 50% inclus de toutes les Actions que le ou les Actionnaires recevant l'offre détient(ennent) et que cet Actionnaire ou ces Actionnaires envisage(nt) d'accepter cette offre, l'Actionnaire ou ces Actionnaires doit (vent) alors notifier ce projet de cession (en ce inclus l'ensemble de ses termes et conditions matériels) aux autres Actionnaires et chacun des autres Actionnaires pourra exiger dans les 30 Jours Ouvrables suivant la réception de l'avis de projet de cession une cession proportionnelle de ses Actions au tiers intéressé ensemble avec la cession d'Actions; il sera soumis aux mêmes termes et conditions que l'Actionnaire cédant si et lorsqu'un contrat de cession sera conclu pour cette cession. Un accord quant à la cession d'Actions au tiers intéressé ne pourra être donné et la cession d'Actions ne pourra être effectuée que si l'offre est ainsi étendue aux autres Actionnaires leur donnant l'opportunité d'exercer leur droit de cession au pro rata.

17.2 Pour autant qu'un transfert est autorisé d'après les Statuts et conformément au Pacte d'Actionnaires, lorsqu'un tiers intéressé fait une offre définitive à un ou plusieurs Actionnaires d'acquérir plus de la moitié de toutes les Actions que le ou les Actionnaires recevant l'offre détient(ennent) dans la Société et que cet Actionnaire ou ces Actionnaires envisage(nt) d'accepter cette offre, l'Actionnaire ou ces Actionnaires doit (vent) alors notifier ce projet de cession (en ce inclus l'ensemble de ses termes et conditions matériels) aux autres Actionnaires et tous les autres Actionnaires pourront exiger dans les 30 Jours Ouvrables suivant la réception de l'avis de projet de cession, la cession jusqu'à 100% de leurs Actions au tiers intéressé ensemble avec la cession d'Actions; ils seront soumis aux mêmes termes et conditions que l'Actionnaire cédant si et lorsqu'un contrat de cession sera conclu pour cette cession. Un accord quant à la cession d'Actions au tiers intéressé ne pourra être donné et la cession d'Actions ne pourra être effectuée que si l'offre est ainsi étendue aux autres Actionnaires leur donnant l'opportunité d'exercer leur droit de cession

Art. 18. Drag along. Si un tiers intéressé pour acquérir l'ensemble des Actions fait une offre définitive pour l'acquisition de telles actions et intérêts, en dehors de toute procédure prévue au Pacte d'Actionnaires, tous les Actionnaires seront tenus d'accepter une telle offre si les détenteurs d'Actions de Fondateurs le demandent, pour autant que (i) le tiers intéressé pour acquérir les Actions offre des termes et conditions identiques à tous les Actionnaires ((pour éviter tout doute quant à la Valeur de Marché de l'Actif Désigné ou des Actifs Désignés concernés pour ce qui est des Actions Traçantes) et (ii) le / les Actionnaire(s) ayant reçu l'offre le / les premier(s) informe(nt) les autres Actionnaires au moins 15 Jours ouvrables avant la conclusion du contrat de vente envisagé avec communication des termes de la cession et de l'identité du tiers intéressé.

E - Assemblées Générales

Art. 19. Assemblées Générales - Généralités.

19.1 Toute Assemblée Générale de la Société valablement constituée (une «Assemblée Générale») représente la totalité des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour autoriser, accomplir et ratifier

tous les actes relatifs aux opérations de la Société et modifier toutes dispositions des Statuts. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

19.2 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue conformément au droit luxembourgeois au siège social de la Société, ou tout autre lieu au Grand-Duché du Luxembourg tel que spécifié dans la convocation de l'assemblée au troisième jeudi du mois de juin chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

19.3 Les autres Assemblées Générales pourront être tenues aux lieux et dates tels que spécifiés dans la convocation concernant une telle assemblée.

19.4 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration par avis de convocation adressés par courrier recommandé ou courrier exprès à tous les Actionnaires à leur adresse inscrite dans le registre des Actionnaires tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée Générale ou autrement comme il peut être prévu par la loi. Si la totalité du capital social émis de la Société est représenté à une Assemblée Générale, l'avis de convocation n'est pas requis pour la tenue de l'assemblée et les discussions de l'assemblée Générale seront jugées valables.

19.5 Les exigences de quorum et de majorité prévues par la loi s'appliquent à toute Assemblée Générale.

19.6 Chaque Action donne droit à un vote à l'Assemblée Générale sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts. Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale en nommant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par fax.

19.7 Chaque Part Bénéficiaire donne droit à un vote à l'Assemblée Générale sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts. Un détenteur de PB peut agir à toute Assemblée Générale en nommant un autre détenteur de PB comme son mandataire par écrit ou par fax.

Art. 20. Informations des Actionnaires. Les rapports financiers sont à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société. Les Actionnaires recevront par ailleurs toutes les informations prévues par la loi.

F - Exercice social - Auditeur

Art. 21. Année sociale, Réviseurs d'entreprises.

21.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

21.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un commissaire qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire. Le commissaire sera élu par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne pouvant excéder six années. Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par les Actionnaires avec ou sans motif. Dans le cas où les seuils indiqués par la loi concernant la nomination d'un réviseur d'entreprises indépendant sont atteints, les comptes de la Société seront supervisés par un tel réviseur d'entreprises.

G - Affectation des résultats

Art. 22. Distributions.

22.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque ce compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde pourra être distribué aux Actionnaires et aux détenteurs de PB sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux dispositions des présents Statuts.

22.2 Les Actions A - I ont droit de recevoir 30% du revenu net généré par la participation de la Société dans ImmoFinRe II S.A. à travers les AT I exclusivement. Les Actions B - I ont droit de recevoir 50% du revenu net généré par la participation de la Société dans ImmoFinRe II S.A. à travers les AT I exclusivement.

22.3 Les Actions de Fondateurs donnent droit à recevoir 99.9% du solde du revenu distribuable. Les détenteurs de Parts Bénéficiaires reçoivent les 0.01% restant.

22.4 Le Conseil d'Administration pourra décider et procéder à des distributions intérimaires sur les Actions et/ou les Parts Bénéficiaires conformément aux dispositions des présents Statuts et soumis aux termes et conditions prévus par la loi.

22.5 Les distributions déclarées pourront être payées dans toute devise choisie par le Conseil d'Administration et pourront être payées aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra faire une détermination finale du taux d'échange applicable pour convertir les fonds de distribution dans la devise de leur paiement.

22.6 Une distribution déclarée mais non payée sur une Action ou une Part Bénéficiaire pendant cinq ans ne peut plus être exigée par le détenteur de cette Action ou cette Part Bénéficiaire par la suite, sera déclarée comme ayant fait l'objet d'une renonciation par son détenteur et reviendra à la Société.

22.7 Aucun intérêt ne sera payé sur des distributions déclarées et non-réclamées qui sont détenues par la Société au nom des détenteurs.

H - Liquidation

Art. 23. Liquidation de la Société.

23.1 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit ou à tout moment, la liquidation sera réalisée par des liquidateurs ou par le Conseil d'Administration alors en fonction qui posséderont (a) les pouvoirs prévus par l'Article 144 et suivant de la Loi sur les Sociétés.

23.2 Une fois toutes les dettes, charges et frais de liquidation payés, le solde sera payé aux titulaires des Actions et aux détenteurs de PB conformément aux dispositions de l'Article 22.

I - Dispositions diverses

Art. 24. Actionnaire unique. Si et aussi longtemps qu'un Actionnaire détiendra toutes les Actions de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 25. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation applicable.

Dispositions de transition

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par apport en numéraire comme suit:

Nom de l'Actionnaire	Typologie des Actions détenues	Nombre d'Actions détenues
AAA Capital Partners Sàrl	Actions de Fondateurs	12.00
AAA Capital Partners Sàrl	Actions A - I	8,163.00
AAA Capital Partners Sàrl	Actions B - I	6,122.00
Sogrevi SA	Actions de Fondateurs	12.00
Sogrevi SA	Actions A - I	8,163.00
Sogrevi SA	Shares B - I	6,122.00
Glausiusz Consulting Ltd	Actions B - I	4,081.00
Glausiusz Consulting Ltd	Actions B - I	7,346.00
Gregory Winssinger Sprl	Actions B - I	1,714.00

Toutes les actions ont été libérées à concurrence du quart de leur valeur, de sorte que la somme de dix mille quatre cent trente trois euros et soixante quinze cents (EUR 10.433,75) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Toutes les parts bénéficiaires ont été souscrites par apport en numéraire comme suit:

Nom du détenteur de PBs	Nombre de PBs détenus
M. Albéric BRAAS	25,500.00
M. Philippe WINSSINGER	25,500.00

Toutes les parts bénéficiaires ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de cinq cent dix euros (EUR 510,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui seront payés par la Société sont estimés à deux mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires ont décidé que:

1. Le siège social de la Société a été fixé au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une période venant à échéance à la date d'approbation des comptes de la Société pour l'exercice fiscal se finissant le 31 décembre 2015 sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Philippe WINSSINGER, executive, né à Woluwe Saint-Lambert le 18 avril 1944, résidant Avenue du Général Dubois, 10, B-1380 Lasne;

- Monsieur Albéric BRAAS, executive, né à Liège le 8 avril 1951, résidant 4 rue de Nospelt, L-8260, Goetzingen, Luxembourg;

- Monsieur Elliot GLAUSIUSZ, conseil en investissement, né à Londres le 8 avril 1970, résidant 13 Haslemere Avenue, Londres NW4 2PU; et

- Monsieur Gregory WINSSINGER, indépendant, né à Uccle le 10 mai 1975, résidant Rue d'Ottignies, 37, B-1380 Lasne.

3. A été nommé commissaire pour une période se terminant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de la période finissant le 31 décembre 2015:

Audiex S.A., (RCS B 65.469), avec siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Après avoir lu ce procès-verbal, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CAYPHAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juin 2010. Relation: EAC/2010/6812. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010075045/994.

(100086711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Brahman Holdings II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.541.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 8 juin 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Brahman Holdings II (Lux) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064794/16.

(100080988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Beeri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.739.

Suite à l'assemblée générale en date du 18 mai 2010 de la société Beeri S.A. la décision suivante a été prise:

- Renouvellement du mandat des Administrateurs suivants en date du 18 mai 2010 pour une durée de six ans

Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 9098 en qualité d'Administrateur de la Société.

Mutua (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 41471 en qualité d'Administrateur de la Société.

Fides (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 41469 en qualité d'Administrateur de la Société.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Administrateur

- Mutua (Luxembourg) S.A., Administrateur

- Fides (Luxembourg) S.A., Administrateur

* Renouvellement du mandat du commissaire suivant en date du 18 mai 2010 pour une durée de six ans

Euraudit S.à r.l., ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42889 en qualité du commissaire.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beeri S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010069452/27.

(100080821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

ARVAL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 57.655.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2010

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué pour une durée de 5 ans, leurs mandats venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2015.

L'assemblée générale a décidé de nommer un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Carlo Thill, né le 23.04.1953 à Luxembourg, domicilié à son adresse professionnelle au 50 avenue J-F Kennedy à L-2951 Luxembourg pour une durée de 5 ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2015.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est composé comme suit:

- ARVAL BENELUX B.V., Administrateur, 4 Einsteinbaan, NL-3439 NJ Nieuwegein, Président
- WAGNER Gerry, Administrateur, 56 Cité Schmiednacht, L-4993 Sanem, Administrateur-Délégué
- MANGEN Fons, Administrateur, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- THILL Carlo, Administrateur, 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises

L'assemblée générale a décidé renouveler le mandat du réviseur d'entreprises pour une durée de 5 ans. Suite à cette décision le Réviseur d'entreprises en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est la société MAZARS, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2010086372/27.

(100076919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

GE-CFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 87.304.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 9 juin 2010, il a été décidé:

- De renouveler le mandat de gérant de classe B de Mme Marjoleine van Oort avec effet immédiat pour une durée d'un an.
- De renouveler le mandat de gérant de classe A de M. Sherwood Perry Dodge, avec effet immédiat pour une durée d'un an.

Les mandats des gérants viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010064883/18.

(100080919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Breff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 147.496.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2010 que les personnes suivantes ont été élues en remplacement de Annalisa Ciampoli, Andrea De Maria et Riccardo Moraldi:

Administrateurs

Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur et président;

Monsieur Mike Abreu Pais, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur;

Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur ;

Commissaire

Revisora S.A., ayant son siège 54 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en remplacement de SER.COM S.à.r.l.

Siège Social

La siège social est établi au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010064803/25.

(100080873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Brahman Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.300.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brahman Investments (Lux) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064797/11.

(100081042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 272.600.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 149.949.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 2 juin 2010

En date du 2 juin 2010, l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique a accepté la démission de Madame Isabel CHARLIER, juriste, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, de ses fonctions de gérante de la Société.

La démission est acceptée avec effet au 27 mai 2010.

L'assemblée générale ordinaire de l'associé unique a nommé Monsieur Laurent GODINEAU, directeur de société, né le 17 juin 1973, à Cholet, France, demeurant à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers comme gérant B de la Société.

Son mandat est effectif depuis le 2 juin 2010 et durera jusqu'à l'assemblée générale ordinaire que se tiendra en 2011.

Il en résulte qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le conseil des gérants se compose comme suit:

1. M. Rolando Antonio DURÃO DE OLIVEIRA, (gérant A),
2. M. Jorge Paulo PEREIRA CARREIRA, (gérant A),
3. M. Pierre METZLER, (gérant B),

4. M. Georges GUDENBURG, (gérant B),

5. M. Laurent GODINEAU, (gérant B).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010064814/23.

(100080921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Capsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 152.247.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 30 avril 2010

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de la société TC MANAGEMENT S.A. de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Charles-Henri BENOIT, Managing Partner, demeurant au 9 Rue du Musée, CH-2000 Neuchâtel, administrateur.

Le mandat de M. Benoit prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

- Nomination de Monsieur Charles-Henri BENOIT comme Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010064820/16.

(100080960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Quartz Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 22.321.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 juin 2010

1. Les administrateurs sortants sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2014.

- Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant professionnellement au 370, Route de Longwy L-1940 Luxembourg.
- Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant au 53 bte7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2010064958/15.

(100080929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Dresdner Euro Money Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 48.370.

—
Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber vom 8. Juni 2010

In der Jahreshauptversammlung vom 8. Juni 2010 haben die Anteilhaber einstimmig u.a. folgende Beschlüsse gefasst:

- Herr Jean-Christoph Arntz mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg und Herr Thomas Linker mit Berufsanschrift Mainzer Landstrasse 11-13, 60329 Frankfurt am Main, Deutschland wurden zur Wiederwahl in den Verwaltungsrat der Gesellschaft vorgeschlagen und von der Versammlung einstimmig für eine Amtszeit bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 14. Juni 2011 gewählt.

- Herr Daniel Lehmann mit Berufsanschrift Mainzer Landstrasse 11-13, 60329 Frankfurt am Main, Deutschland wurde als Mitglied des Verwaltungsrates bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 14. Juni 2011 hinzugewählt.

- Wiederwahl von KPMG Audit S.à.r.l. Luxemburg, als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 14. Juni 2011.

Senningerberg, 8. Juni 2010.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Oliver Eis / Ulrike Wilhelm

Référence de publication: 2010064842/22.

(100080913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

MSI Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 263.127,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.173.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 mai 2010 à 10:30 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pour MSI Beta S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010069352/22.

(100080856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Deloitte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

La liste des signataires autorisés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010064843/10.

(100080918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

E.I.B. S.à.r.l. (Electricité Industrielle et Bâtiments), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5869 Alzingen, 18, rue Pierre Stein.

R.C.S. Luxembourg B 56.871.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 09/06/2010.

Référence de publication: 2010064847/10.

(100081081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Lexin ER (Lux) II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 97.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010064912/11.

(100081078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Generali Global Private Equity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.111.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires ("Assemblée") de Generali Global Private Equity S.A. SICAR (la "Société")

Il ressort des décisions de l'Assemblée du 20 mai 2010:

1. que M. Massimo Perrona, ayant son adresse professionnelle à Via Peri 23, 6900 Lugano, Suisse, est nommé administrateur avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013;
2. que les mandats de M. Charles Descure, M. Heinz Gawlak, M. Bruno Sollazzo, Mme Ann Vanden Abeele et de M. Peregrin Ward, en tant qu'administrateurs de la Société, sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013; et
3. que le mandat de Ernst&Young en tant que réviseur agréé de la Société est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour Generali Global Private Equity S.A. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010086399/23.

(100076415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Office ERNEST T. FREYLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.192.

—
EXTRAIT

Du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société OFFICE FREYLINGER S.A., établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen 234, Route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 65192 et qui s'est tenue à Strassen, en date du 11 mai 2010.

Résolution:

L'assemblée décide:

De procéder à la nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration, à savoir:

- TIONIS SA, N° RC Lux B 135587 avec siège social à L-8341 OLM, 1, rue J.A. Zinnen représenté par son administrateur M. Jean BEISSEL.
- NPJ INVEST SA, N° RC Lux B 135418 avec siège social à L-4419 BELVAUX, 15, rue du Bois représenté par son administrateur M. Pierre KIHN.

Leurs mandats sont fixés pour une période de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010064940/24.

(100080971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.645.

Par résolution de l'associé unique décidée le 15 avril 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission en tant que gérant de:

Monsieur Javier BANON résidant professionnellement au 35 Portman Square, W1H6LR London, Royaume Uni.

- De nommer comme nouveau gérant avec effet immédiat

Monsieur Eric Scussel résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat étant à temps indéterminé .

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010065000/18.

(100080916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Tacomer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 46.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Sabrina CHARNY

Mandataire

Référence de publication: 2010069208/12.

(100081071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Tacomer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 46.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Sabrina CHARNY

Mandataire

Référence de publication: 2010069209/12.

(100081074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Transair S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 21.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069215/10.

(100081057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.